

C
H
A
V
E
N
Ç
O
N



Le Bic

Juin 2017

Bulletin d'information de Chavençon



N°
46

Amis lecteurs

Ce petit journal est le vôtre. Si vous pensez avoir quelque chose à y écrire, vous êtes faits pour ses colonnes. Sujet pouvant avoir un rapport avec notre petit village et ses habitants, billets d'humeur, informations, réaction à un article déjà paru, etc., seront les bienvenus.

Si vous souhaitez y participer, prenez contact avec la mairie au 03.44.49.88.41 ou par mail mairie.chavencon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

P 2 - 3	Le mot du Maire
P 4 - 5	Infos pratiques - Numéros utiles.
P 5	Horaires de l'agence postale de Monneville . Démarches administratives
P 6	Petits rappels pour notre commune
P 7 - 11	Comptes rendus de réunions du 1 ^{er} semestre 2017
P 12 - 13	Les finances de Chavençon
P 13	Etat Civil
P 13 - 14	Les Blés d'Or
P 14 - 15	Les recettes de Didier
P 15 - 16	Rue de la Harpe
P 17 - 20	La construction d'une maison communale à Chavençon - 2 ^{ème} partie
P 21	Billet de méchante humeur, ce dimanche 4 juin.
P 22	Le coin des poètes
P 23	Jeux

LE MOT DU MAIRE



Cet été arrive en fanfare, il nous inonde de soleil, de chaleur, de lumière, de couleurs étincelantes et nous invite au farniente.

C'est le temps des vacances, l'occasion d'un voyage ou de se retrouver en famille pour passer un moment heureux ; je vous souhaite de bonnes vacances reposantes après une année pleine d'évènements tragiques qu'il faut momentanément oublier.

Cette fois c'est fait, nous avons pris possession de notre nouvelle maison de village et à voir vos réactions devant cette magnifique installation, je suis convaincu de votre grande satisfaction.

Cette maison nous permettra de se retrouver, de partager, d'échanger et sera plus confortable que notre tente qui nous a pourtant rendu tant de services.

Nous avons préservé l'identité de la Mairie en respectant son architecture, toiture en petites tuiles plates, murs en pierres et avons contrasté avec des ouvertures modernes parfaitement intégrées et permettant une vue exceptionnelle sur le clocher de l'église.

Nous avons voulu créer un espace extérieur très convivial permettant aisément l'accès au jardin.

La grande salle intègre l'ancienne salle de classe ouverte en 1900 et fermée définitivement en 1952 au grand désespoir des élus et de la population.

Vous avez pu remarquer qu'avec nostalgie, nous avons souhaité conserver quelques objets en souvenir de cette époque lointaine et baptiser cette nouvelle salle « L'École » ; nous continuerons donc à aller à l'école.

Je me dois de vous rappeler que cette maison n'existe que par la volonté du Président de la Communauté de Communes des Sablons, structure à laquelle nous appartenons, Alain Letellier qui a souhaité que Chavençon soit dotée d'une maison de village.

Il m'appartient au nom de tous les Chavençonnais de le remercier chaleureusement et de remercier également le Conseil Communautaire qui avec bienveillance et à l'unanimité a soutenu ce projet devenu aujourd'hui réalité.

Jamais Chavençon, faute de moyens financiers, aurait pu financer une telle réalisation ; nous n'avons supporté que quelques travaux supplémentaires nécessaires à harmoniser l'ancienne et la nouvelle construction dans le respect de ce qui contribue à la richesse de notre village.

Nous avons une richesse environnementale et paysagère, la meilleure eau du territoire, il nous manquait une salle communale, c'est chose faite.

Je vous donne rendez-vous le 14 octobre 2017 pour l'inaugurer entre Chavençonnais à l'occasion de la fête du village que ne manquera pas d'organiser le comité des fêtes après deux ans d'interruption forcée.

Encore de très bonnes vacances à tous.

Avec mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire

Michel TANKERE

INFOS PRATIQUES - MAIRIE



Horaires du secrétariat

Adresse :

1 Route de Monneville

60240 Chavençon

Téléphone : 03 44 49 88 41

Fax : 09 71 49 17 62

Mail : mairie.chavencon@wanadoo.fr

Bienvenue sur le nouveau site de Chavençon :

<http://chavencon.cc-sablons.com>

Jours et heures d'ouverture :

Mercredi de 14h à 19h

Samedi de 9h00 à 12h00

Région : Hauts De France

Département : Oise

Arrondissement : Beauvais

Canton : Chaumont-en-Vexin

Intercommunalité : Communauté de communes des Sablons

Maire : Michel TANKERE

Secrétaire de Mairie :

Lydie BRACONNIER

Code postal : 60240

Code commune INSEE : 60144

Population municipale :

172 hab. (2015)

Densité : 29 hab./km²

Géographie

Altitude : Min. 90 m - Max.

213 m

Superficie : 5,76 km²

NUMEROS UTILES

*LA PAROISSE DE CHAUMONT EN VEXIN

03.44.49.00.56

PERCEPTION DE CHAUMONT EN VEXIN

03 44 49 00 97

PREFECTURE DE L'OISE

03.44.06.12.34

Formulaires à télécharger

<http://www.oise.pref.gouv.fr>

URGENCES

SAMU - SMUR (médecins de garde)	15
PHARMACIES DE GARDE	3237
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
CENTRE ANTI POISON	01 40 05 48 48
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS	http://cc-sablons.com 03.44.22.01.60

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE DE MONNEVILLE

Lundi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Mardi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Mercredi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Jeudi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Vendredi : 09:00 à 12:00 heures
13:30 à 16:00 heures

Fermée le samedi

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RECENSEMENT MILITAIRE : A compter de votre 16^{ème} anniversaire, pensez à venir vous inscrire en Mairie, sur les listes de recensement militaire.

LISTE ELECTORALE : Vous venez d'arriver sur la commune ou d'avoir 18 ans, pensez à venir vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours

AVIS AUX NOUVEAUX ADMINISTRÉS : Venez-vous faire connaître en Mairie ainsi que vos enfants. Chaque année, la commune organise un arbre de Noël et distribue un jouet aux enfants de la commune. Pensez à venir les inscrire en Mairie, muni de votre livret de famille.

INSCRIPTION AUX ECOLES : Une préinscription sera faite en Mairie. Merci d'apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile.

ACTIVITE : Chorale ouverte à tous. Répétitions tous les mardis à 20h30 à la Mairie de Chavençon. (Pendant les travaux, les répétitions auront lieu à la Mairie de Monneville).

PETITS RAPPELS POUR NOTRE COMMUNE

Recommandations

Pour bien vivre à Chavençon

Afin de maintenir l'agrément de la vie à Chavençon, les habitants s'imposent une certaine discipline.

Mais il n'est pas inutile toutefois de rappeler quelques principes importants.

Brûlage des déchets

Réglementé par un arrêté municipal du 16 juillet 2011, le brûlage des déchets végétaux humides et des tontes de gazon est interdit ;

Les brûlages sont interdits les dimanches et jours fériés. Ils sont autorisés du lundi au samedi de 6 heures à 11 heures du 1er avril au 30 septembre et du lundi au vendredi du 1er octobre au 31 mars.

Les fumées dégagées par ces feux ne doivent en aucun cas gêner la salubrité et la tranquillité du voisinage.

Circulation dans les espaces naturels

En application de l'article L362-1 du code de l'environnement, une circulaire ministérielle rappelle la réglementation applicable en matière de circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels.

Outre que la circulation de tels véhicules présente des risques en matière de sécurité

pour les promeneurs, randonneurs et cavaliers, elle a également pour effet la détérioration des habitats naturels de la faune et de la flore.

Est ainsi posé le principe de l'interdiction générale de circulation des véhicules à moteurs

dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique

Cette interdiction s'applique sans distinction à tous les véhicules terrestres à moteur, automobiles, motos, quads, engins spéciaux à moteur.

Merci de prendre le soin de veiller tous ensemble au respect de la nature.

Lutte contre les nuisances sonores

En application d'un arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise, et afin de préserver la tranquillité des habitants, nous vous demandons de n'utiliser les outils ou appareils susceptibles de causer une gêne notoire, particulièrement les tondeuses à gazon, que dans le respect des horaires fixés par cet arrêté, à savoir :
Du lundi au vendredi de 8h à midi et de 13h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Concernant plus précisément les 2 roues à moteur, il est rappelé que le réseau routier du village ne peut en aucun cas être utilisé comme un circuit.

Aucune exception ne sera tolérée, tant en matière d'horaires que d'engins non conformes en terme d'émissions sonores, notamment pour les cyclomoteurs dont les pots d'échappement sont non homologués.

De même, il est demandé aux propriétaires d'animaux, notamment de chiens, de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne du voisinage, sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

L'inobservation de ces dispositions pourra conduire à l'application des sanctions telles que définies par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

DU 1^{ER} SEMESTRE 2017

SÉANCE DU 21 AVRIL 2017

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

2. Approbation du compte rendu du 24 février 2017.

Après lecture du compte rendu de la séance du 24 février 2017, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

3. Modification du nombre de délégués de la communauté de communes des Sablons.

Monsieur le Maire présente la délibération n°9/2017 du Conseil Communautaire du 9 février dernier portant modification de la répartition des délégués communautaires de la Communauté de Communes des Sablons.

Considérant la création de la commune nouvelle de la Drenne se substituant aux communes de « Le Déluge - Ressons l'Abbaye et de La Neuville d'Aumont » par arrêté préfectoral du 27 mai 2016.

Considérant que la commune nouvelle de la drenne a choisi d'adhérer à la Communauté de Communes des Sablons,

Considérant que la commune de La Neuville d'Aumont n'était pas membre de la Communauté de Communes des Sablons et disposait d'un délégué communautaire au sein de la Communauté de Communes du Pays de Thelle,

Vu la loi promulguée le 9 mars 2015 venant encadrer la possibilité de recourir aux accords locaux pour la composition des Conseils communautaires.

Vu l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les conditions posées pour recourir à un accord local :

- a) Le nombre total de sièges repartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué en application des III et IV du présent article ;
 - b) Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
 - c) Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
 - d) Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
 - e) Sans préjudice de c et d, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf
- Lorsque la répartition effectuée en application des III et IV du présent article conduirait à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de

20% de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord maintien ou réduit cet écart ;

- Lorsque deux sièges seraient attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1^{er} du IV conduirait à l'attribution d'un seul siège.

La nouvelle répartition des délégués communautaires adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire serait basée sur le mode de calcul suivant : 1 délégué par tranche de 800 habitants.

Conforme à cette clé de répartition, la composition du Conseil Communautaire serait la suivante :

Amblainville	3
Andeville	4
Beaumont les Nonains	1
Bornel Anserville Fosseuse	6
Chavençon	1
Corbeil Cerf	1
Esches	2
Fresneaux-Montchevreuil	1
Hénonville	2
Ivry le Temple	1
La Drenne	3
La Neuville Garnier	1
Lormaison	2
Méru	18
Monts	1
Neuville Bosc	1
Pouilly	1
Saint Crépin Montherlant	2
Villeneuve les Sablons	2
Villotran	1
TOTAL	56

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver la nouvelle répartition des délégués communautaires telle qu'elle résulte de la délibération du Conseil Communautaire du 9 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE la nouvelle répartition des délégués communautaires de la Communauté de Communes des Sablons conformément à la délibération n°9/2017 du Conseil Communautaire à savoir un délégué par tranche de 800 habitants.

4. Suppression du budget CCAS.

M. le maire expose :

Par délibération en date du 21 avril 2017, le conseil municipal a adopté la clôture du budget du CCAS.

A l'issue de la gestion, on constate un excédent de la section d'investissement.

En vertu des articles L 1612-7 et L 2311-6 du CGCT, et afin de permettre à M. le Trésorier de Chaumont en Vexin de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre l'excédent capitalisé de la section d'investissement

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29, L 1612-7 et L 2311-6,

Décide à l'unanimité :

D'autoriser M. le Trésorier de Chaumont en Vexin à reprendre l'excédent capitalisé de la section d'investissement.

D'autoriser M. le Trésorier à clôturer définitivement le budget du CCAS.

5. Contrat de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat de location et règlement de la salle communale « L'ECOLE » et de ses annexes.

Deux modifications seront portées au contrat. En ce qui concerne le nombre de décibels, le réglage maximum autorisé est ramené à 95 dB. La seconde modification portera sur le respect des plantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu du règlement de la salle communale et ses annexes.

6. Travaux de réhabilitation de la mairie.

Monsieur le Maire présente de nouveaux devis liés à l'opération de réhabilitation de la Mairie, dépenses à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

Accepte les devis pour les travaux complémentaires,

Autorise Monsieur le Maire à signer les offres de services auprès des entreprises.

7. Subvention d'intervention du SPANC.

Monsieur le Maire confirme que l'assainissement collectif de Chavençon est toujours prévu mais que compte tenu de l'état d'avancement du programme, il ne faut pas raisonnablement espérer que la commune puisse être équipée avant 2025 voire 2030 ; qu'en conséquence, il est indispensable de moderniser tous les assainissements non

collectifs qui ne répondent pas aux normes de salubrité exigées ; que pour ce faire, le SPANC va devoir recenser sur tout le territoire des Sablons les installations individuelles non conformes afin de lancer une vaste opération de réhabilitation et pouvoir solliciter des aides de l'agence de l'eau et du conseil départemental afin d'optimiser la charge financière de chaque propriétaire.

Un état des lieux doit donc intervenir rapidement et le SPANC va procéder sans délai au contrôle de chaque installation ; le coût en sera de 75€

Monsieur le Maire propose pour marquer la détermination de la commune et pour faciliter cette opération que la commune verse une aide égale à 50% du coût de cette intervention de telle sorte que la charge réelle pour chacun soit ramenée à 37,50€

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la prise en charge par la commune de 50% du coût de ce contrôle et charge Monsieur le Maire d'adresser à chaque propriétaire un courrier d'information.

8. Indemnités Maire et Adjointes - Indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire rappelle sa délibération du 24 février 2017, fixant au 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités des fonctions du Maire et des Adjointes au Maire à 2% de l'indice majorée 1015.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes au Maire :

Population 171 habitants

De 0 à 500 hab..... 2% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

9. Rapport d'activité 2016 de l'établissement public foncier local de l'Oise - EPFLO

Monsieur le Maire donne les informations les plus caractéristiques et informe le conseil municipal que le rapport d'activité 2016 de l'établissement public foncier local de l'Oise - EPFLO est consultable en Mairie.

10. Transfert de compétence « maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelable (MDE/EnR) ».

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grace à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au syndicat la compétence Maîtrise de la demande en Energie et Energie renouvelables (MDE/Enr).

Le syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- La conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- La conduite de bilans, diagnostics.
- La mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation.
- La recherche de financements et le portage de projets liés.
- La gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.
- La conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

Article 1 : Transfère au Syndicat d'Energie de l'Oise, la compétence Maîtrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/Enr).

Article 2 : Autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

11. Déploiement du très haut débit.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le calendrier du réseau d'initiative Publique du très haut débit de l'Oise, phasage de déploiement de la fibre optique pour la commune de Chavençon.

Les travaux devraient débuter fin 2017.

12. Questions diverses

Pas de question diverses à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Michel TANKERE

Les précédents comptes rendus du 1^{er} semestre 2017 sont consultables sur le site de la commune : [www. http://chavencon.cc-sablons.com/](http://chavencon.cc-sablons.com/)

LES FINANCES DE CHAVENCON

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016 (mandats et titres)

2016		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	77 581.15 €	100 101.35 €
	INVESTISSEMENT	6 315.20 €	34 379.83 €
REPORTS		DEFICIT	EXCEDENT
EXERCICE	FONCTIONNEMENT	0 €	34 584.04 €
2015	INVESTISSEMENT	23 562.61 €	0€
TOTAL		DEPENSES	RECETTES
		107 458.96 €	169 065.22 €

Budget Primitif 2017 – Commune.

2017		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	108 909.74 €	108 909.74 €
	INVESTISSEMENT	83 292.44 €	83 292.44 €
TOTAL	ENSEMBLE	DEPENSES	RECETTES
		192 202.18 €	192 202.18 €

Taux d'imposition 2017.

Le Conseil Municipal Décide de ne porter aucune augmentation sur l'ensemble des contributions communales pour l'année 2017.

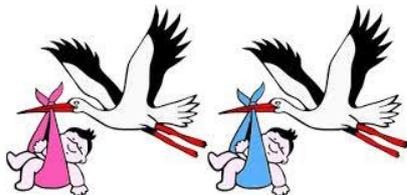
Taxe d'habitation	7.22 %
Taxe Foncière bâti	11,35 %
Taxe Foncière non bâti	30.17 %

Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux associations suivantes :

- SPA 50.00 €
- La Chavençonne 300.00 €
- Tennis club de la Troësne 150.00 €

ETAT CIVIL



Naissance

Tiago BROUARD né le 28 avril 2017 à Pontoise - Val d'Oise



Mariage

Mr Bruno LADAUGE et **Mme Christine KNOBLOCH** - Le 06 avril 2017 à Chavençon - Oise



Décès

Mr Pierre LUTZ - Le 28 janvier 2017 à Montreuil - Seine Saint Denis.

LES BLES D'OR



Prestation de la chorale des Blés d'Or et du groupe de musique « Passion Commune »

Les choristes des Blés d'or et leurs amis musiciens se sont produits à l'école de La Villetterte le jeudi 11 mai 2017

Au programme une présentation d'instruments (saxos , trompette, clarinette, flûte, guitare, piano, contrebasse) à partir de charades, devinettes et poésie ; du jazz joué par les musiciens et bien sûr des chants du répertoire des « Blés d'Or » ainsi que des œuvres réunissant choristes et musiciens

Les enfants ont rejoint les intervenants sur scène pour chanter « on écrit sur les murs » ainsi que deux canons « doe ba » et « Makotoudé »

Excellent moment de partage et de rencontre.

Yveline RIVIERE

LA RECETTE DE DIDIER

Les 3 jours passés à Toulouse avaient un avant-goût de mon futur séjour estival en Espagne. Mais curieusement les 38° qui cuisaient la ville rose étaient parfaitement insupportables, là, sous ce barnum qui ressemblait à celui de Chavençon pour ceux qui l'ont connu, mais en 4 fois plus grand.

Nous avons tout essayé, du ventilateur brumisateurs géants type côte d'azur, à l'ouverture des panneaux latéraux ; mais rien n'y faisait, les chemises et les pantalons collaient.

Après cette journée à l'étuvée il restait à espérer que la soirée serait plus clémente. Mais non, 21h00 et toujours ces foutus 30° qui finalement se trouvent bien, là, sur cette terrasse, au bord de la piscine.

La carte, l'ardoise, de lire les propositions me donne déjà des sueurs. J'ai faim. Pourtant, l'idée du déjeuner sous des oliviers à peine nés s'est avérée un fiasco. Pour le coup il faisait moins chaud dans l'autocuiseur...

Gaspacho ! Je viens de lire Gaspacho. Une assiette fraîche de cette soupe d'été proposée avec sa chips de parmesan et ses fines tranches de jamón ibérico (jambon ibérique).

Banco, j'ai mon idée fraîcheur, et en plus je suis raccord avec ce qui m'attend dans quelques semaines.

Complicé ? Le gaspacho ? A vous de juger



Temps de préparation : 15 minutes

Ingrédients (pour 4 personnes) :- 8 à 10 tomates mûres

- 4 ou 5 petits oignons blancs
- 1 branche de céleri
- 1 citron
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- tabasco selon son gout

Couper les tomates en 4, puis en 2 et enlever les pépins.

Placer les morceaux de tomates, les oignons en morceaux, le céleri en morceaux, le jus de citron, l'huile d'olive, du sel et du poivre dans un saladier et passer au mixer. Ajouter une cuillère à café de tabasco ou de purée de piment (selon ses goûts).

Laisser reposer 2 ou 3 h au frigo.

Servir dans un verre ou une assiette avec des morceaux de feta, ou des croûtons de pain grillé, ou des cubes de concombre... ou les 3 ensemble (selon l'humeur).

Simple. Amusant et rapide, et vous pouvez relever le plat à votre goût.

Vous n'aimez pas la tomate ? Gaspacho de concombre c'est possible.

Didier BLAVA

RUE DE LA HARPE



Mon oncle d'Amérique, Jean Baptiste Bénard de la Harpe.

En promenade dans les rues de St Malo, nous découvrons une rue qui porte le même nom que celle bien connue des Chavençonnais.

Alors pour faire connaissance de cet autre La Harpe, voici résumé ci-dessous ce qui lui vaut d'avoir donné son nom à une rue de la ville de la flibuste, et de mériter aujourd'hui ces quelques lignes dans notre bulletin.

Le nom de Jean-Baptiste Bénard de La Harpe est indissociable de l'histoire de l'exploration du continent américain.

Né en janvier 1683, à Saint-Malo, La Harpe n'a que 18 ans lorsqu'il s'engage dans le régiment de cavalerie de Philippe V d'Espagne. De retour à Saint-Malo, un an plus tard, il se met à rêver en voyant les expéditions malouines partir vers le Chili et le Pérou.

Il décide de se joindre à l'un de ces voyages, et se retrouve dans le port péruvien de Callao, où son navire doit mouiller pendant quelques mois. Il en profite pour voyager vers les fabuleuses mines d'argent de Potosi, situées à plus de 4 000 m d'altitude dans les Andes. Mais lorsqu'il retourne à Callao, le navire a déjà quitté le port. Sans ressource, il épouse une riche veuve d'origine flamande, avec qui il repart en Bretagne.

La Harpe est toujours à Saint-Malo en 1717, lorsqu'il apprend que la Compagnie du Mississippi vend des concessions en Louisiane. Il décide d'en acquérir une et débarque à la Nouvelle-Orléans, le 10 avril 1718. À son arrivée, il découvre que ses terrains sont marécageux et inexploitable. Le gouverneur de la Nouvelle-Orléans lui confie alors une mission d'exploration sur la Rivière rouge. Il part le 17 décembre, sur un bateau à fond plat de sept tonneaux, le Malouin. Il atteint, l'année d'après, le Bayou de l'Ours, à la limite de l'Arkansas et de l'Oklahoma. Il construit un fort, qu'il nomme Fort malouin.

De retour en Bretagne, La Harpe apprend qu'il vient d'être nommé commandant de la baie de Saint-Bernard, sur la côte du Texas actuel. Il doit vite repartir en Amérique, afin d'y entreprendre de nouvelles explorations le long des affluents de la rivière Arkansas. Il fera graver là-bas les armes du roi, sur une colline rocheuse, qu'il nommera Petite Roche. C'est au pied de cette colline que naîtra plus tard la ville de Little Rock, capitale de l'Arkansas.

La Harpe mourra le 26 septembre 1765, à Saint-Malo

Didier BIAVA

LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNALE A CHAVENÇON 2EME PARTIE



Dans le numéro précédent du Bulletin d'informations communales, je vous ai présenté les raisons qui ont motivé la construction de cette salle et décrit les premiers travaux de gros œuvre ainsi que les suppléments auxquels nous avons dû faire face inévitablement dans ce type de projet.

A la fin de l'article, je vous posais une question : « comment la pelleteuse qui a creusé l'espace permettant de faire correspondre les niveaux de l'ascenseur avec le niveau de l'entrée a-t-elle pu sortir de son trou ? ». Vous trouverez la réponse en fin du présent article. Mais auparavant, la salle communale étant quasiment terminée, j'avais envie de vous parler des décisions que nous avons dû prendre, décisions qui n'étaient pas directement prévues dans le projet initial.

Le chantier est globalement en retard de plusieurs mois parce que c'était un chantier particulièrement difficile en raison de sa complexité qui mêlait une structure nouvelle d'importance s'appuyant sur un bâtiment très ancien. Mais nous avons à cœur de vous présenter le bâtiment le plus vite possible. C'est ainsi que les électeurs qui se sont déplacés pour remplir leur devoir civique lors des élections présidentielles ont pu apprécier la nouvelle salle. Les retours que nous en avons sont très positifs.

Derrière la salle, tout d'abord, un mur de dalles en encorbellement retient les terres du terrain où était implanté l'ancien barnum. Ces dalles vont recevoir quelques centaines de fleurs qui seront plantées par Jean Philippe Hainaut prochainement. Au-dessus de ce mur, une cinquantaine d'arbustes assureront la sécurité des personnes lorsque leur taille sera suffisante pour remplir convenablement leur office. En attendant, un filet de chantier

orange permet de délimiter le terrain et d'empêcher les personnes trop entreprenantes de s'approcher du bord.



Sur le terrain, à la place de l'ancien barnum, il a paru opportun de construire un vrai terrain de boules. La mise en place a été faite à moindre coût par l'entreprise de terrassement qui a par ailleurs l'habitude de ce genre de travaux. Ce terrain de qualité permettra de libérer l'ancien terrain de boules qui n'a pas la même configuration ni les mêmes avantages et qui pourra, le cas échéant, trouver une autre destination, j'y reviendrai.

Il fallait sécuriser également le cheminement permettant d'aller de la salle vers le terrain du haut en mettant une rambarde de protection qui ne soit ni trop grossière ni trop envahissante de manière à ne pas casser l'impression favorable qui se dégage quand on sort de la pièce. Ce travail a été confié au ferronnier (dont nous avons apprécié le travail auparavant) : c'est lui qui a conçu les portes vitrées à armature métallique dont nous avons apprécié le travail par ailleurs et le résultat a comblé nos espérances.

Nous avons également une rambarde à poser dans l'escalier intérieur avec le même souci : assurer la sécurité des personnes sans gâcher l'impression favorable de la mise en valeur des pièces nouvelles. C'est le charpentier qui a trouvé la solution de cette rambarde en utilisant le bois. La pose a nécessité deux jours de travail à une équipe de trois poseurs. La rampe est belle et les finitions impeccables.

Du côté du préau, la difficulté venait de la plateforme construite en sortie de la salle côté cuisine. Alors qu'auparavant le cheminement allait en pente douce vers le préau, nous devons conserver à cet emplacement une grande zone plane pour des raisons de sécurité mais ce faisant, nous accentuons le problème de dénivelé au niveau du préau. La solution a consisté à créer un mur à ce niveau pour retenir les terres et à construire un escalier au niveau du préau. Les pierres des nouvelles marches sont celles de l'escalier ancien qui courait le long du mur de l'église. Il en reste quelques-unes qui ont servi à fabriquer deux

bancs que Jean-Philippe a montés à dos d'homme, les engins ne pouvant plus circuler à cet endroit. Enfin, la rambarde de protection de cet escalier est du même type que la précédente en métal.

Devant la mairie, il était prévu d'installer un nouvel équipement d'assainissement règlementaire et performant ce qui a été fait par l'entreprise de terrassement citée plus haut. La pose de la station d'épuration s'est faite correctement grâce à l'installation d'une petite pelleuse devant la mairie. Le conducteur d'engin était très habile mais il n'a pu empêcher au dernier moment qu'un mauvais mouvement ne détruise le portail d'entrée qui avait depuis un air penché. Comme il était impossible de redresser les ferrures très épaisses, le ferronnier a simplement scié les parties tordues pour les remplacer par soudage par de nouvelles toutes droites. On ne voit plus de trace du choc.

A l'intérieur, nous avons procédé à quelques changements. Dans la cuisine pour commencer. Sur une idée de M Tankéré, les anciens sanitaires et l'escalier d'accès au grenier ont été retirés pour agrandir cette pièce qui se veut plus fonctionnelle : elle peut accueillir des personnes désirant distribuer des repas sur place. Un lave-vaisselle va être installé et l'armoire frigorifique déplacée. Quant à l'escalier, un nouvel ensemble repliable a été posé permettant de gagner de la place tout en sauvegardant l'accès au grenier.

Dans la mairie proprement dite, le bureau de Lydie, la secrétaire, a été repositionné à sa demande en face de la porte ce qui paraît plus judicieux. Cela a nécessité de repenser les alimentations téléphoniques et électriques vers cet endroit. Elle dispose à ses côtés d'un visiophone lui permettant de voir les entrants qui pénètrent dans la mairie par l'accès du bas. Il reste en face d'elle, une survivance de l'ancien isoloir qui a vocation à disparaître prochainement au profit d'une installation démontable classique. La salle de la mairie sera ainsi plus agréable, plus spacieuse et plus fonctionnelle.

La salle est maintenant disponible aux habitants de Chavençon et aux autres qui souhaitent la réserver pour des usages festifs ponctuels. Une convention a été préparée par le maire, votée en séance du conseil. Les modalités vous seront présentées par ailleurs. Comme nous espérons pouvoir accueillir des réservataires, le problème de l'afflux de quelques dizaines de personnes supplémentaires à Chavençon posera celui du stationnement de leur véhicule. Nous avons pensé pouvoir transformer l'ancien terrain de boules mais il est assez petit et ne répondra que partiellement à ce genre de besoin. Nous sommes donc à la recherche d'un autre emplacement, un peu plus grand, pour résoudre ce problème.

Voilà où nous en sommes au jour de la rédaction de ce petit article. Les travaux ne sont pas encore totalement terminés. L'ascenseur est en marche mais pas encore en service, il lui manque une partie de son programme de fonctionnement. Il est muni d'un téléphone fonctionnel à l'intérieur (obligatoire pour des raisons de sécurité) pour appeler la permanence de l'installateur en cas de problème.

Une autre ligne téléphonique de sécurité doit être posée pour raccorder le téléphone rouge posé à gauche de l'entrée cuisine. Mais ça ne devrait pas poser de difficulté majeure.

Il ne reste plus qu'à faire fonctionner cette salle. Il est déjà prévu d'y recevoir les conseillers communautaires en réunion l'avant-dernier jeudi de juin. C'est bien le moins qu'on puisse faire, c'est grâce à leur vote que la décision de construction et a été prise suivie immédiatement de sa réalisation.

P.S. : La pelleteuse ? Le trou devait bien faire 6 mètres de profondeur. L'accès arrivait en pente à mi-hauteur. La pelleteuse a creusé un parallélépipède parfait de 6 m de profondeur. Puis elle a pris des terres en hauteur qu'elle a glissées sous ses chenilles en alternant les positions (avançant et reculant). Arrivée à trois mètres, une autre pelleteuse l'a aidée à sortir au moyen d'un câble. Avant de remonter les trois derniers mètres, elle a retiré les tas de terre qu'elle avait utilisés pour reprendre de la hauteur. C'était simple, il suffisait d'y penser...

Daniel CARTAYRADE



BILLET DE MECHANTE HUMEUR, CE DIMANCHE 4 JUIN

Ce matin je n'étais pas à la maison, lorsque vers 10h30 les loups sont entrés dans Chavençon. Bien sûr c'est une image, mais vu le comportement opportuniste des participants au Rallye Touristique dans le Vexin, il est légitime de se poser la question sur leur appartenance à telle ou telle famille du règne animal, canidés, mustélidés ou que sais-je encore ...

Les plus hardis ont même poussé la porte et envahi non pas Paris mais notre jardin et interpellant sur son perron la charmante enfant encore engluée de sommeil que les hurlements féroces du chien avait tirée du lit, lui demandèrent doucereusement : « comment s'appelle ta maison ? ». Doucereusement c'est moi qui le rajoute mais ne serait-ce pas une version opportuniste du conte du Chaperon Rouge ? ... Enfin réveillée et quoique décoiffée, Bérénice les chassa promptement sinon avec aménité du moins avec grand courage.

Sans rire, un affichage en Mairie comme cela se fait souvent, un mot de l'association organisatrice* dans notre boîte aux lettres puisque nous étions le sujet d'une question de leur rallye, auraient aplani les difficultés et favorisé un meilleur accueil. Evidemment, nous grognons certains samedis ou dimanches contre ces voitures qui s'agglutinent sur nos gazons mais nous savons toujours recevoir avec le sourire leurs passagers marcheurs de retour des Buttes. De même lorsqu'un défilé d'anciennes traverse en pétaradant la commune, nous savons admirer ces passionnés qui protègent à leur manière notre patrimoine. Mais là ?... Quel intérêt de faire circuler ces gens à travers le Vexin en leur posant des questions certainement inspirées du seul Internet. Pollution, pollution ..., des voitures bien sûr mais aussi plus sournoise de ces recherches sur le Net. Voilà la force de Trump, le vrai danger ! que me chaud que cela chauffe tant que je peux faire ce que je veux ...

Mais si j'avais été là qu'aurais-je répondu ? Je crois qu'avec malice je leur aurais dit que notre maison n'a pas de nom mais juste un numéro, le deux et même un deuxième pour le même prix, le 9. J'aurais ajouté que dans les actes l'espace devant notre portail s'appelle la place de Bel Air et que nos prédécesseurs, tant aimés de nos concitoyens qui les ont connus, avaient pour patronyme Beigbeder ce qui signifie Belle Vue en Béarnais, puisque que leur famille était originaire de Saliès de Béarn. Donc Bel Air ou Belle vue, leur aurais-je dit, choisissez celui que vous voulez. Nous, nous profitons des deux.

Éric Rosier

* Histoire et Patrimoine du Vexin que j'aime bien pourtant, ils ont un site avec des documents anciens en ligne pour ceux qui veulent s'intéresser à notre région

LE COIN DES POETES



Victor HUGO (1802-1885)

Nuits de juin

L'été, lorsque le jour a fui, de fleurs couverte
La plaine verse au loin un parfum enivrant ;
Les yeux fermés, l'oreille aux rumeurs entrouverte,
On ne dort qu'à demi d'un sommeil transparent.

Les astres sont plus purs, l'ombre paraît meilleure ;
Un vague demi-jour teint le dôme éternel ;
Et l'aube douce et pâle, en attendant son heure,
Semble toute la nuit errer au bas du ciel.

Mots fléchés

DESSERT AU CAFÉ BRULAGE DU CAFÉ		1ER PRO- DUCTEUR DE CAFÉ DANGER		CONFÈRE PREMIÈRE DAME		IMAGE PIEUSE ACTINIUM AU LABO		POÈME DE TROUBA- DOUR ARCHIPEL POLYNÉSIE		ARTICLE SOUS TRAIT
CAPITALE DE L'UKRAINE RÉCIPIENTS À CAFÉ					EXPRESSO SCANDIUM AU LABO					VÊTEMENT
						MAUVAIS À L'ÉCRAN CAFÉ TRÈS SERRE				
RÉDUIT EN POUDRE	ÂGE MENTAL OUBLIÉE			DANS LE CAFÉ VIENNOIS PÈRE D'ASTÉRIX						PROTÈGE LE MAJEUR
					NATIONS UNIES		L'EAU DU POÈTE ÉPOQUE			
PRONOM PERSONNEL RAPPORT EN MATHS			PORTIONS DE CAFÉ BOURDONNÉ							
		REBONDIE								JEUNES ET BÊTES
VERROU ILE DE FRANCE							SINGE CAPUCIN POUR PASSER LE CAFÉ			
		PAYS DE MAGICIEN MONNAIES COURANTES			GAVROCHE		FLEUVE DU NORD	CHEMIN BALISÉ IRLANDE		
CERCLE DE JEU	ROULAIENT LA TERRE S'AJOUTE AU CAFÉ									
				LE PAYS DU CAFÉ POISSON COMESTIBLE						CONTRAT DE TRAVAIL
NOBLE SANS ENGRAIS							PEUR SUR SCÈNE MARQUE DE MÉPRIS			
			POSSÈDE			LE PREMIER PSY				
AUTOCRATE					MAL EXPRIMÉ			ONZE ROMAIN		